



Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Mais il n'est pas destiné qu'aux seuls étudiants. Il est ouvert à tous publics dans les domaines de l'éducation et de la formation, formelle ou non formelle.

Programme Erasmus+ : pour quoi faire ?

Le programme vise à donner aux étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, enseignants, formateurs, personnels, demandeurs d'emploi, jeunes, etc. la possibilité de séjourner (études, stage) à l'étranger pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leur employabilité.

Pour cela, il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux. Un large panel d'acteurs de l'éducation et de la formation, privés et publics, peuvent en bénéficier. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Comment bénéficier du programme Erasmus+ ?

De nombreux **organismes** peuvent participer : *associations, établissements, institutions*, etc. Ainsi, le programme finance aussi bien des projets de mobilités et d'échanges que de partenariats et de coopération entre organismes.

À lire aussi : [Comment financer ses études à l'étranger ? Bourses, aides, jobs...](#)

[Montez un projet avec un financement Erasmus+](#)

Les **particuliers** (étudiants, apprentis, jeunes, enseignants, formateurs, etc.) peuvent bénéficier du soutien du programme Erasmus+ dans le cadre de mobilités d'études, de stage ou de formation.

[Partez à l'étranger avec Erasmus+](#)

Valoriser les compétences avec Europass

Pour compléter les projets Erasmus+, [Europass](#) permet de valoriser, en France comme à l'international, les compétences et les connaissances acquises. Ce dispositif consiste en une plateforme de gestion des compétences et des carrières, et trois documents : Europass Mobilité, supplément au diplôme et supplément au certificat.

Qui gère le programme Erasmus+ pour la France ?

Erasmus+ s'appuie sur un règlement du Parlement européen et du Conseil. Il est financé et géré au niveau européen sur la base de [programmes de travail annuels](#).

Au niveau national, la Commission européenne s'appuie sur des [agences nationales](#) pour la mise en œuvre des actions déconcentrées du programme.

Pour la France, [l'agence Erasmus+ France / Education Formation gère le programme Erasmus+, pour ses volets éducation et formation](#) (95% des fonds Erasmus+ gérés nationalement). L'[agence Erasmus+ France / Jeunesse & Sport](#), intégré à l'agence du service civique gère les volets jeunesse et sport. Certaines actions du programme, dites « centralisées », sont gérées directement depuis Bruxelles par [l'agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture \(EACEA\)](#).

Les agences nationales contribuent à la promotion et à l'accompagnement des porteurs de projets pour toutes les actions du programme Erasmus+.